



Solde: trop perçu de remuneration

Par **jordan2387**, le **07/02/2009** à **15:31**

Bonjour, rnrnJe m'appelle Jordan j'ai 21 ans, du 26 mai au 17 juillet 2008 j'étais élève sous officier à l'ENSOOA (Ecole Nationale des Sous Officiers de l'Armée de l'Air).rnrnLe 21 Juillet, j'ai reçu ma solde d'un montant d'un peu plus de 1800 euros.rnrnJe suis donc retourné dans la vie civile, j'ai repris mes études (en droit) j'ai du payer les frais de scolarité, les livres, le transport, nourriture...rnrnJ'ai reçu au mois d'Octobre une lettre de la section financière de l'Armée de l'Air dans laquelle il est indiqué qu'un trop perçu de rémunération (environ 450 euros) aurait été crédité sur mon compte.rnrnJ'ai tenté tous les recours possibles sans résultats positifs en expliquant que j'étais et je suis toujours insolvable, je n'ai aucun revenu et que ma demande de bourse a été rejetée.rnrnIl y a trois jours j'ai reçu un nouveau courrier non recommandé et sans accusé de réception dans lequel il m'a été indiqué qu'il fallait que j'envoie un chèque de 60 euros plus certains documents administratifs de mes parents alors qu'ils n'ont rien à voir dans cette affaire! De plus si je n'acceptais pas, ils allaient prendre des dispositions pour me saisir des 450 euros! Mais je ne vois pas ce qu'ils vont pouvoir prendre sur mon compte puisqu'il n'y a rien!rnrnJe trouve cela quand même bizarre de me créditer une solde après que je sois partis et qu'après on me dise non finalement il y en a de trop! ils auraient pu y penser avant! moi je suis étudiant l'argent que l'on me donne il me sert à manger!rnrnSi je tente un recours au tribunal administratif, ai je des chances de gagner?rnrnQu'en pensez vous?rnrnMerci d'avance

Par **sundayitalie**, le **10/02/2009** à **17:13**

[fluo]attend quant tu as vu ta solde tu n'as rien remarqué ?[/fluo]

Par **jordan2387**, le **10/02/2009** à **21:22**

Remarquer quoi! quand on te donne une solde tu la prends tu cherche pas trop à savoir parce que t'es pas dans le civil ca se discute pas! Mais quand tu pars de l'armée tu pars pas du jour au lendemain (avec toutes les démarches administratives il m'a fallu 15 jours) donc il savait très bien que j'allais partir! pourquoi prendre le risque que je sois insolvable pour me demander de rembourser! rnEnfin bref je crois qu'il faut pas chercher à comprendre autre info: c'est pas comme dans le civil où t'as un salaire qui tombe tous les mois! ca marche pas comme ca! quand tu arrives tu as une fraction qui compense par la suite. Donc quand je suis partis le 17, ils m'ont payé le 21 pour le mois entier! Je ne pouvais pas prévoir qu'il allait me demander de rembourser 2 mois après, il aurait pu me prévenir!